
Adresse de la société populaire de Houga, district de Nogaro, réunie aux sans-culottes de la commune et des environs, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Houga, district de Nogaro, réunie aux sans-culottes de la commune et des environs, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 368-369;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16360_t1_0368_0000_11

Fichier pdf généré le 05/11/2020

4

Le citoyen Roger, instituteur à Fontenoy, département de l'Aisne, offre 5 L pour les frais du camp des Sablons, et félicite la Convention d'avoir écrasé les nouveaux conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[L'instituteur public de la commune de Fontenoy au président de la Convention nationale, le 11 fructidor an II] (7)

Liberté, Egalité, fraternité, humanité ou la mort,

Citoyen Président

Tous mes sang se sont glacés dans mes vaines à la nouvelles des trames affreuses des neuf et dix thermidor dernier. Vive à jamais la Convention national, périssent les traitres et les orgueilleux qui oseroient entreprendre de donner des nouvelles chaines aux français libres.

Je félicite la Convention d'avoir fait passer au glaive de la loi, tous les crapeaux sortis de la fange marécageuse et qui souilloient le sommet de la sainte montagne.

J'envoie à la Convention cinq livres en un seul assignat en dons patriotique pour les frais du camp des Sablon, dont mon fils est élève qui est l'ainé de cinq de mes enfans. Vive la République, il me reste encore un petit de quatre ans qui prend le vrai principe pour la défense de la patrie.

Salut et fraternité.

ROGER, instituteur à Fontenoy.

5

La société de l'Aigle, département de l'Orne, demande que la Convention envoie sans délai un représentant du peuple pour organiser les nouveaux comités de surveillance, et proteste de son attachement à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (8).

La société populaire de l'Aigle se plaint de la tyrannie qu'exerçait le comité de surveillance de cette commune. « Le voyageur, dit-elle, se détournait pour éviter les vexations de ce comité. » Elle termine par demander la continuation du gouvernement révolution-

naire, et que la justice ne soit plus un vain mot. (*Applaudissements*) (9)

6

Les citoyens de la première réquisition du district d'Avranches [département de la Manche], demandent d'être embarqués sur les premiers vaisseaux qui partiront pour combattre les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (10).

Les républicains composant le quatrième détachement du district d'Avranches, incorporés dans la 149^e demi-brigade, expriment toute leur horreur pour les cannibales Anglais et demandent d'être embarqués pour contribuer au châtiment de la féroce Albion. Renvoyé au comité de Salut public (11).

7

La société de Houga, département du Gers, témoigne son attachement à la Convention, l'invite à rester à son poste. Les sociétaires jurent de ne reconnoître qu'elle, et la félicitent sur l'énergie qu'elle a déployée aux journées des 9 et 10 thermidor.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[La société populaire de Houga, district de Nogaro, réunie aux sans-culottes de la commune et des environs, à la Convention nationale le 10 fructidor an II] (13)

Législateurs,

Encore une fois du bord du précipice vous venés de faire triompher nôtre chère liberté : encore une fois vous avés vengé le peuple françois des sacrilèges conçus par des scélérats qui avoient sçu usurper vôtre confiance et la nôtre : Législateurs, à la nouvelle de cette horrible conspiration, l'indignation s'est emparée de nos cœurs et d'une voix unanime ils se sont écriés : qu'il est heureux le brave Meyda d'avoir été le premier à enfoncer le poignard dans le sein des monstres qui vouloient asservir la République ! Législateurs vous avés dans les journées du 9 et 10 thermidor déployé une énergie au delà de toute expression ; graces immortelles vous en soient rendües ; ce ne sera pas par des phrases artistement rangées que nous vous en féliciterons. Les vrais Sans-Cu-

(6) P.-V., XLVI, 23. *Bull.*, 6 vend. (suppl.) précise que l'ainé des cinq enfans de l'instituteur se trouve dans ce camp.

(7) C 321, pl. 1339, p. 11. En marge attestation du versement du don, le 13 fructidor.

(8) P.-V., XLVI, 23.

(9) *Moniteur*, XXII, 54. *J. Fr.*, n° 728.

(10) P.-V., XLVI, 23.

(11) *M.U.*, XLIV, 24.

(12) P.-V., XLVI, 23.

(13) C 321, pl. 1349, p. 9.

lottes ne connoissent pas l'éloquence fastueuse des palais, ni la flagornerie des flatteurs : nous vous disons tout naïvement : vous avés sauvé la République, vous l'avés juré et les vrais représentans d'une grande nation ne sont pas parjures à leurs sermens ; pour nous Législateurs, placés par la nature à une grande distance de l'auguste sénat français nous nous occuperons sans cesse de terrasser toute espèce de partis, de voïer au mépris public tous les hypocrites qui chercheroient à usurper nôtre confiance sous le vernis de patriotisme ; nous jurons de ne reconnoître que la Convention nationale ; nous jurons de verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour écraser tous les fripons qui l'environnent. Restés à vôtre poste, restés-y intacts Législateurs, tant que la liberté sera menacée, elle pourroit périr, si vous l'abandonniés ; et son triomphe est certain, si vous ne descendés de la cime sacrée de la Montagne où vous êtes placés que lorsque le genre humain sera délivré de tous les tyrans qui l'oppriment. Délibéré dans la séance du 10 fructidor an II de la République française une et indivisible.

GELAS, *président*, LAFITTE, LAUZON, *secrétaires*.

[*La société populaire du canton de Houga, district de Nogaro, département du Gers, réunie aux sans-culottes de la commune et des environs, à ses frères les Parisiens, 10 fructidor an II*] (14)

Frères et amis,

Quelle est grande l'énergie que vous déployés depuis cinq années consécutives, qu'il est grand l'exemple de vôtre dévouement à la cause sacrée de la liberté ! Le signal d'alarme se fait entendre le 10 thermidor ; vous vous levés en masse, pour défiler devant la représentation nationale vouant à l'exécration les traîtres qui sous le masque de patriotisme, ne cessent de conspirer contre la patrie. Le scélérat Robespierre et ses complices avoient surpris vôtre religion et la nôtre : perissent comme eux tous despotes qui voudroient nous asservir : Braves parisiens, vous ne cessés de mériter des palmes de laurier ; les orages ont beau gronder sur vos têtes ; les scélérats de Pitt et de Cobourg, ont beau se multiplier dans votre cité ; les conspirateurs ont beau s'armer contre vous de leurs perfides poignards, vôtre surveillance active a découvert leurs trames ourdies dans le crime ; vous avés renversé tous leurs projets liberticides et fait rentrer dans le néant ceux qui les avoient conçus : infatigables Parisiens, vous mérités bien des sans-culottes. Ce n'est pas par de grands mots que nous venons vous offrir le juste tribut de nôtre reconnaissance ; occupés dès nôtre tendre enfance à la culture de la terre, nous vous disons tout ingénument que l'énumération des immenses bienfaits que vous avés rendu à la Ré-

publique ne peut se faire que dans nos cœurs. Continué frères et amis, tandis que vous ferés sentinelles autour du berceau de la liberté, nous nous occuperons sans cesse aux labours de nos fertiles champs pour leur faire produire de quoy alimenter les enfans qui comme vous autres, l'ont affranchis de l'esclavage hideux de la tyrannie.

Salut et fraternité.

Délibéré dans la séance du 10 fructidor an 2^e de la République française, une et indivisible.

GELAS, *président*,
LAFITTE, LAUZON, *secrétaires*.

8

Celle de La Barthe, département des Hautes-Pyrénées, donne les mêmes témoignages ; elle demande que le représentant du peuple Féraud soit renvoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où sa présence sera d'un grand avantage.

Mention honorable, renvoi au comité de Sûreté générale (15).

9

Celle de La Ferté-Bernard [département de la Sarthe] demande que la Convention s'occupe de l'instruction publique, et d'établir dans toutes les communes des écoles républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'Instruction publique (16).

10

Celle d'Auxerre, département de l'Yonne, en renouvelant ses actions de grâce à la Convention, sur les journées mémorables des 9 et 10 thermidor, lui transmet ses sentimens de reconnaissance envers le représentant du peuple Maure, pour le bien qu'il a fait pendant sa longue mission dans ce département ; c'est une dette, dit-elle, que lui doivent de vrais amis de la patrie qui l'ont suivi dans toutes les actions qui ont marqué sa mission.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (17).

(15) P.-V., XLVI, 24.

(16) P.-V., XLVI, 24.

(17) P.-V., XLVI, 24.

(14) C 321, pl. 1349, p. 10.